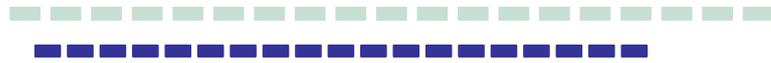


CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL



Mairie de LOUVERNE

Le mardi 28 février 2017 à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BOISBOUVIER.

Présents : Alain BOISBOUVIER, ~~Sylvie VIELLE~~, Eric COUANON, Christiane CHARTIER, Dominique ANGOT, Nelly COURCELLE, Guy TOQUET, Céline BOUSSARD, Gilbert HOUDAYER, Françoise RIOULT, Marie-Françoise LEFEUVRE, ~~Marie-Christine DULUC~~, ~~Jean-Louis DÉSSERT~~, Brice THOMMERET, Hervé FLEURY, Didier PERICHET, Isabelle VIELLE, ~~Béatrice BOUVET~~, ~~Patrick PAVARD~~, Josiane MAULAVÉ, ~~Fabienne RAFFIER~~, François HEURTEBIZE, Sandra GARNIER, Karine TITREN, Emmanuel BROCHARD, Stéphane THOMAS, Guillaume LEROY.

Excusés : Sylvie VIELLE, Marie-Christine DULUC, Jean-Louis DÉSSERT, Béatrice BOUVET et Patrick PAVARD

Absents : Fabienne RAFFIER

Pouvoirs : Sylvie VIELLE à Dominique ANGOT et Jean-Louis DÉSSERT à Eric COUANON

Secrétaire de séance : Guy TOQUET

En application des dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à se faire assister de Monsieur Frédéric MALHOMME, Directeur général des services.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h30.

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 janvier 2017 est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN EXÉCUTION DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Alain BOISBOUVIER rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises, depuis la dernière réunion du Conseil Municipal, en vertu des délégations qui lui sont accordées :

Réalisation d'emprunt : Néant

Marchés et accords-cadres : Néant

Louage de choses : Néant

Contrats d'assurance & acceptation règlement :

Arrêté 003-2017 (bail médecin)	1 400,00 €
Arrêté 004-2017 (assurance kangoo)	357,53 €
Arrêté 005-2017 (remorque comité animation)	175,95 €
Arrêté 006-2017(souscription missions collaborateurs et administrateurs)	764,52 €

Aliénation de gré à gré de biens mobiliers : Néant

Droit de Préemption Urbain

Date	Usage du bien	Adresse	Références cadastrales	Contenance	Suite à donner
31/01/2017	Habitation	21 rue des Tisserands	AI 58	49 m ²	Renonciation
31/01/2017	Habitation	NIAFLES	YA 22	50 m ²	Renonciation
31/01/2017	Habitation	NIAFLES	YA 25	131 m ²	Renonciation
10/02/2017	habitation	36 rue du Maine	AD 0167	926 m ²	Renonciation

Lignes de trésorerie : Néant

Virements de crédits : Néant

Avant d'aborder les questions soumises à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire soumet au Conseil deux points nouveaux à aborder au cours de la présente réunion relatifs à :

- la rénovation urbaine du centre-ville – acquisition de deux immeubles rue Nationale
- la rénovation urbaine du centre-ville – indemnités d'éviction

Le Conseil accepte d'examiner ces sujets et de modifier l'ordre du jour.

N° 17-01-07 AFFICHÉE LE 07-03-2017

VISÉE LE 07-03-2017

OBJET : FINANCES COMMUNALES – TARIFS – Mise à jour des tarifs de salles communales

Exposé de Gilbert HOUDAYER

Il est proposé au Conseil d'envisager la gratuité des salles dans le cadre de demandes de candidats à des élections pour lesquelles les louvernéens seront appelés au vote, et dans le cadre de cérémonies (pots) liées à des obsèques.

Pendant la campagne officielle, un candidat à l'élection pourrait bénéficier d'une mise à disposition gratuite d'une salle, une fois dans l'année. Les options, telles que l'aménagement, le rangement et autres demandes seraient facturées aux tarifs en vigueur.

En dehors de la campagne officielle, les tarifs en vigueur s'appliquent.

Enfin, la gratuité des salles pourrait être octroyée aux louvernéens qui, suite au décès d'un de leur proche ont organisé la sépulture à Louverné. Cette gratuité suppose la mise à disposition d'une salle dans le strict cadre de l'organisation du traditionnel pot en l'honneur du défunt et de sa famille.

Bien entendu, ces mises à disposition gratuite des salles communales s'entendent dans la limite des disponibilités et à la condition d'une restitution à l'identique de leur état.

Ceci exposé,

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

DELIBERE

ARTICLE 1

De retenir la gratuité des salles communales pour les candidats à l'élection dans le cadre de la campagne officielle. Cette mise à disposition est unique pour l'année civile, quel que soit le nombre de tours ou d'élections auxquels prend part le candidat et qui se déroulent dans l'année considérée.

De souligner que toutes les options sont facturées aux tarifs en vigueur.

De dire que la location des salles est payante en dehors de la période de la campagne officielle.

ARTICLE 2

De retenir la gratuité des salles communales pour les louvernéens qui souhaitent réunir leurs proches suite à l'inhumation d'un défunt, pour organiser un instant de mémoire suivi d'une collation, par exemple.

ARTICLE 3

De souligner que ces mises à disposition sont soumises à la disponibilité des salles et à la conclusion de conventions qui règlementent les conditions d'accès et de restitution des salles, et dont l'élaboration et la teneur sont laissées à l'appréciation concrète du Maire pour garantir l'ordre public. A ce titre, le Maire est autorisé à signer tout acte afférent.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

N° 17-01-08 AFFICHÉE LE 07-03-2017

VISÉE LE 07-03-2017

OBJET : FINANCES COMMUNALES – TARIFS – Instauration d'un tarif pour la pose ou le retrait de la cloison phonique de l'Espace Renoir

Exposé de Gilbert HOUDAYER

Il est proposé au Conseil de prévoir l'instauration d'un tarif pour l'installation ou le retrait de la cloison amovible de l'Espace Renoir.

En effet, certaines demandes d'utilisateurs vont dans ce sens, afin de bénéficier à certains moments de la location de la vue sur le patio et de la configuration maximale de la pièce.

Cette demande induit une manipulation délicate du matériel en question. Afin de garantir son état, il est impératif que la cloison soit prise en charge par les services communaux.

Ceci exposé,

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE

D'instaurer un tarif de d'installation-retrait de la cloison amovible de l'Espace Renoir.

De dire que le tarif est de **70,00 €** pour une installation ou une désinstallation de ladite cloison amovible, à compter de l'entrée en vigueur de la présente et jusqu'à une prochaine modification des tarifs communaux.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

N° 17-01-09 AFFICHÉE LE 07-03-2017

VISÉE LE 07-03-2017

OBJET : FINANCES COMMUNALES – Vote des subventions 2017

Exposé de Guy TOQUET

Sur propositions des Commissions « Affaires sportives » et « Finances » ;

Ceci exposé,

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE

D'attribuer les subventions 2017 selon les propositions figurant dans le tableau ci-dessous :

LIBELLE	ATTRIBUTIONS		Observations
	2017		
<u>I - ASSOCIATIONS SPORTIVES</u>			Règle pour les associations sportives : versement d'1 € par adhérent avec minimum 50 €
. Arc en Ciel Gymnastique	2 072,00		
. Arc en Ciel Gymnastique (championnat régional)	444,00		
. Arc en Ciel Gymnastique (aide à la formation)	6 239,00		
. Arc en Ciel GRS	1 359,00		
. Arc en Ciel GRS (championnat régional)	621,00		

. Basket Club	1 272,00	
. Basket Club (achat panneau mini-basket)	444,00	
. Basket Club (championnat régional)	888,00	2 équipes au niveau régional
. Basket Club (aide à la formation à compter de 2009)	9 705,00	
. Cyclo Club	59,00	
. Ecole Long Hô	50,00	
. Ecole Long Hô (aide à la formation)	0,00	
. Evi'danse	1 809,00	
. Familles rurales Gym	154,00	
. Groupement d'employeurs sportif (G.E.S.L.)	9 998,00	
. La plume louvernéenne	327,00	
. La plume louvernéenne (aide à la formation)	2 080,00	
. Louverné Running	57,00	
. Louverné Sports (Foot)	2 466,00	
. Louverné Sports (aide à la formation)	12 478,00	
. Louverné Sports (championnats régionaux)	888,00	2 équipes au niveau régional
. Louverné Sports (traçage des terrains)	3 464,00	
. Louverné Sports (Volley)	50,00	
. Team VTT	364,00	
. Tennis Club	1 000,00	
. Tennis Club (Championnat régional)	754,00	
. Tennis Club (aide à la formation)	9 705,00	
. Tennis Club (subv. Except.)		
. Tennis de Table	371,00	
. Tennis de Table (aide à la formation)	5 199,00	
. Fonds de soutien annuel projets sportifs & culturels	1 500,00	
TOTAL (I)	75 817,00	
Inscription budgétaire	76 000,00	
<u>II - ASSOCIATIONS COMMUNALES DIVERSES</u>		
. Arc en Ciel Musique	400,00	
. Association Familles Rurales (ordinaire)	262,00	
. Club de la Bonne Entente	229,00	
. Comité d'animation Feu d'Artifice	2 173,00	
. Comité d'animation Ordinaire	972,00	
. Comité d'animation Location parquet fête communale	420,00	420 = 1/2 de la location de parquet pour la fête communale
. Comité de Jumelage	885,00	
. Così Cantano Tutti	209,00	
. Musica Fidélío	209,00	
. Donneurs de sang bénévoles de Louverné/La Chapelle Anthenaise	64,00	

TOTAL (II)	5 823,00	
III - AUTRES ASSOCIATIONS		
. Anciens combattants d'Afrique du Nord et autres conflits	45,00	
. Croix d'Or	63,00	
. Croix Rouge	63,00	
. Lutte contre le Cancer	63,00	
. Mayenne Nature Environnement (MNE)	105,00	
. Prévention routière	83,00	
. Provision pour subventions exceptionnelles	2 222,00	
. Société protectrice des animaux (SPA)	177,00	
TOTAL (III)	2 821,00	
TOTAL (II) + (III)	8 644,00	
<i>Inscription budgétaire</i>	9 000,00	
CUMUL Attributions (1)	84 461,00	
CUMUL inscriptions budgétaires (1)	85 000,00	
APEL/OGEC	96 877,00	évaluation suite solde OGEC 2017
Dont APEL pour classes transplantées	10 247,00	
TOTAL (article 65748)	181 877,00	
C.C.A.S. (article 65736)	15 200,00	suppression reversement produit concessions

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

N° 17-01-10 AFFICHÉE LE 07-03-2017

VISÉE LE 07-03-2017

OBJET : FINANCES COMMUNALES – Présentation sommaire des résultats de l'exercice 2016

Exposé de Gilbert HOUDAYER

Il est demandé au Conseil municipal **de prendre acte** de la communication qui lui est faite des résultats prévisionnels 2016 de chacun des budgets de la Commune, lesquels sont résumés dans les tableaux ci-dessous :

Commune

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		42 400,38	520 350,10		520 350,10	42 400,38
Opérations de l'exercice	3 107 612,42	4 000 325,86	2 215 110,76	2 058 806,23	5 322 723,18	6 059 132,09
TOTAUX	3 107 612,42	4 042 726,24	2 735 460,86	2 058 806,23	5 843 073,28	6 101 532,47
Résultats de clôture		935 113,82	676 654,63			258 459,19
Restes à réaliser			1 131 269,10	1 314 761,71		183 492,61
TOTAUX CUMULES	0,00	935 113,82	1 807 923,73	1 314 761,71	0,00	441 951,80
		935 113,82	493 162,02			441 951,80

Assainissement

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 887,65		67 985,95	0,00	69 873,60
Opérations de l'exercice	327 021,10	333 416,83	66 082,43	96 094,97	393 103,53	429 511,80
TOTAUX	327 021,10	335 304,48	66 082,43	164 080,92	393 103,53	499 385,40
Résultats de clôture		8 283,38		97 998,49	0,00	106 281,87
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	8 283,38	0,00	97 998,49	0,00	106 281,87
RESULTATS DEFINITIFS		8 283,38		97 998,49		106 281,87

Lotissement

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 952 282,94	329 537,77		329 537,77	1 952 282,94
Opérations de l'exercice	671 952,33	639 360,56	158 320,45	329 537,77	830 272,78	968 898,33
TOTAUX	671 952,33	2 591 643,50	487 858,22	329 537,77	1 159 810,55	2 921 181,27
Résultats de clôture		1 919 691,17	158 320,45			1 761 370,72
Restes à réaliser	796 259,35	324 983,16			471 276,19	
TOTAUX CUMULES	796 259,35	2 244 674,33	158 320,45	0,00	471 276,19	1 761 370,72
RESULTATS DEFINITIFS		1 448 414,98	158 320,45			1 290 094,53

Maison de santé

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		175,52	7 970,93		7 970,93	175,52
Opérations de l'exercice	84 071,18	100 861,02	51 772,26	50 570,71	135 843,44	151 431,73
TOTAUX	84 071,18	101 036,54	59 743,19	50 570,71	143 814,37	151 607,25
Résultats de clôture		16 965,36	9 172,48			7 792,88

Restes à réaliser			2 814,74	0,00	2 814,74	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	16 965,36	11 987,22	0,00	2 814,74	7 792,88
RESULTATS DEFINITIFS		16 965,36	11 987,22			4 978,14

Photovoltaïque

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		5 396,19	4 393,35		4 393,35	5 396,19
Opérations de l'exercice	9 392,63	11 115,65	13 891,67	13 739,30	23 284,30	24 854,95
TOTAUX	9 392,63	16 511,84	18 285,02	13 739,30	27 677,65	30 251,14
Résultats de clôture		7 119,21	4 545,72			2 573,49
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	7 119,21	4 545,72	0,00	4 545,72	7 119,21
RESULTATS DEFINITIFS		7 119,21	4 545,72			2 573,49

Ceci exposé,

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE

De prendre acte de la présentation synthétique des résultats des budgets communaux de l'exercice 2016.

N° 17-01-11 AFFICHÉE LE 07-03-2017

VISÉE LE 07-03-2017

OBJET : FINANCES COMMUNALES – Débat d'orientation budgétaire 2017

Exposé de Gilbert HOUDAYER

Le caractère réglementaire du Débat d'Orientation Budgétaire

Première étape du cycle annuel du budget, le débat d'orientation budgétaire a pour objet de connaître les conditions d'élaboration du budget primitif et d'en présenter les priorités.

Aussi, ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif ;
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de « s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité ».

Ce débat a lieu en séance du Conseil Municipal le 28 février 2017, le budget primitif 2017 sera, quant à lui, présenté lors de la séance du 28 mars 2017. Le débat n'a pas lui-même de caractère décisionnel, la délibération ayant seulement pour objet de prendre acte de la tenue du débat.

I. Contexte général

A) Contexte économique et financier

La loi de finances 2017 a été élaborée sur un postulat de croissance de +1,5 % de l'économie française en 2017, l'objectif prévu est de ramener le déficit public à 2,7 % du PIB avec une dette publique stabilisée à 96 % du PIB.

La dépense publique est annoncée avec une progression de +1,6 %, soit un total de 54,6 % du PIB contre 55 % en 2016.

PIB - La croissance du PIB (hors correction des jours ouvrés) s'établit à +1,2 % en 2016, après +1,3 % en 2015, l'Insee anticipe une croissance de +0,3 % et +0,4% sur les deux premiers trimestres 2017 confirmant ainsi la prévision ambitieuse et aléatoire de l'exécutif (+ 1,5 % sur l'ensemble de l'année).

L'Emploi - *Le chômage diminuerait à nouveau légèrement d'ici mi-2017, la hausse attendue de l'emploi serait légèrement supérieure à celle de la population active, et le nombre de chômeurs diminuerait à nouveau progressivement. Le taux de chômage s'élèverait à 9,8 % mi-2017 (9,5 % en France métropolitaine).*

L'inflation - En matière d'inflation, la progression retenue de +0,8 % pour 2017 contre +0,1 % en 2016 risque de s'accélérer avec l'augmentation des produits énergétiques, liée d'une part à l'envolée des cours du Brent et d'autre part à une fiscalité accrue des produits pétroliers. De plus, les prix des produits alimentaires et des services augmenteraient eux aussi davantage.

B) Principales mesures relatives aux collectivités locales

DGF - La contribution des collectivités à la réduction des déficits publics se poursuit, ainsi après une baisse de 1,5 Md€ en 2014 et de 3,67 Md€ en 2015, 3,67Md€ en 2016, les concours de l'Etat aux collectivités diminueront à nouveau de 2,63Md€ en 2017. Cette baisse est due à la réduction de moitié de l'effort du bloc communal (communes et EPCI) annoncé. Après épuisement des dotations l'application de la baisse se fera sur les compensations fiscales puis directement sur la fiscalité directe locale.

Le périmètre des dépenses éligibles au FCTVA a été élargi en 2016 aux dépenses d'entretien de bâtiments et de voirie en fonctionnement.

FPIC : L'enveloppe dédiée au FPIC (solidarité horizontale) est maintenue au niveau de 2016 soit environ 1 milliard d'euros. Toutefois, comme en 2016, en raison de l'évolution de certains critères de L'Agglo, nous risquons une diminution de l'allocation bénéficiaire voire même une augmentation contributive.

C) La revalorisation des bases

La revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité directe locale en 2017 est fixée à 0,4% l'équivalent de la prévision d'inflation (applicables aux taxes foncières, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises).

Ainsi, en maintenant les taux d'imposition à leur niveau 2016, les collectivités pourraient disposer de ressources équivalentes (en euros constants).

II - Les tendances des finances locales

Présentation de l'évolution des masses budgétaires et des principaux agrégats :

Sources DGI

Les Comptes des Communes

- données BPS exprimées en euros -

Strate : communes de 3 500 à 5 000 hab appartenant à un groupement fiscalisé (TPU)

Population légale en vigueur au 1er janvier de l'exercice

:

	Louverné		4 080		4 089		Communes de 3500 à 5 000 h	
	Montants		Par habitant		Moyenne nationale		53	Région
	2 014	2015	2 014	2015	2 014	2 015	2 015	2 015
Opérations de Fonctionnement								
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A	4 096	4 259	1 004	1 042	1 023	1 039	981	983
dont : Impôts Locaux	1 507	1 549	369	379	414	436	418	416
Autres impôts et taxes	158	171	39	42	57	58	36	36
Dotation globale de fonctionnement	667	599	163	146	184	166	154	185
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B	2 972	3 152	728	771	897	906	791	794
dont : Charges de personnel	1 564	1 589	383	389	431	440	396	356
Achats et charges externes	845	748	207	183	240	238	192	209
Charges financières	77	74	19	18	31	37	39	27
Subventions versées	188	207	46	51	56	54	35	57
RESULTAT COMPTABLE = A - B = R	1 124	1 107	275	271	126	133	189	190

Opérations d'investissement

TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT = C

dont : Emprunts bancaires et dettes assimilées

Subventions reçues

FCTVA

TOTAL DES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT = D

dont : Dépenses d'équipement

Remboursement d'emprunts et dettes assimilées

	2 014	2015	2 014	2 015	2 014	2 015	2 015	2 015
TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT = C	1 579	1 978	387	484	427	410	542	486
dont : Emprunts bancaires et dettes assimilées	280	0	69	0	56	73	60	83
Subventions reçues	95	153	23	37	69	58	56	54
FCTVA	178	81	44	20	46	43	30	50
TOTAL DES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT = D	1 445	2 532	354	619	413	376	436	510
dont : Dépenses d'équipement	1 163	2 125	285	520	309	260	303	306
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	274	288	67	70	74	83	102	80

Elements de Fiscalité

Produits des impôts locaux

Taxe d'habitation (y compris THLV)

Foncier bâti

Foncier non bâti

	2 014	2015	2 014	2 015	2 014	2 015	2 015	2 015
Produits des impôts locaux	1 507	1 549	369	379	415	436	418	416
Taxe d'habitation (y compris THLV)	552	574	135	140	178	192	151	183
Foncier bâti	874	910	214	223	217	226	252	208
Foncier non bâti	71	64	17	16	12	12	14	17

Autofinancement

Excédent brut de fonctionnement

Capacité d'autofinancement = CAF

CAF nette du remboursement en capital des emprunts

	2 014	2015	2 014	2 015	2 014	2 015	2 015	2 015
Excédent brut de fonctionnement	1 365	1 362	335	333	204	201	297	262
Capacité d'autofinancement = CAF	1 290	1 301	316	318	165	174	235	236
CAF nette du remboursement en capital des emprunts	1 016	1 012	249	247	92	94	133	156

Endettement

Encours de la dette au 31/12/N

Annuité de la dette

	2 014	2015	2 014	2 015	2 014	2 015	2 015	2 015
Encours de la dette au 31/12/N	2 124	1 832	521	448	793	788	611	698
Annuité de la dette	351	362	86	89	104	112	141	104

	2 014	2015	2 014	2 015	2 014	2 015	2 015	2 015
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 972	3 152	728	771	897	906	791	794
DEPENSES D'EQUIPEMENT	1 163	2 125	285	520	309	260	303	306

- Synthèse DGI 2014/2015 et comparaisons avec la strate de population

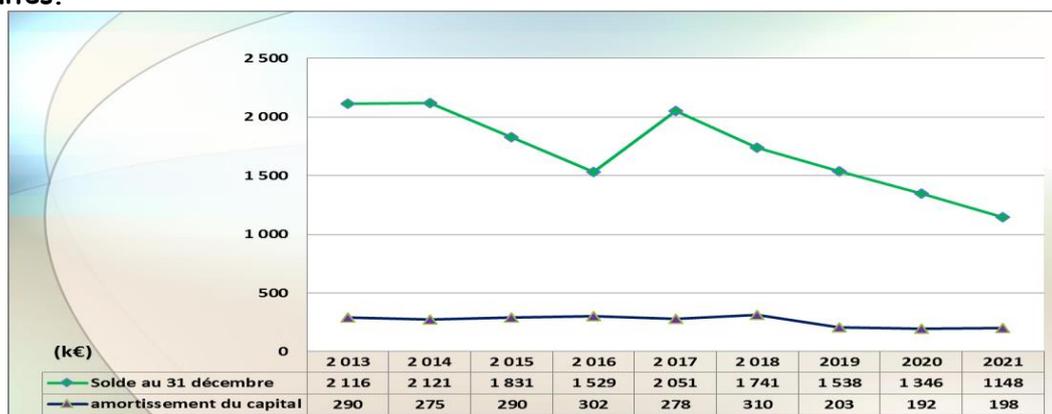
La comparaison des chiffres 2015 nous permet de positionner notre commune par rapport à celles de la même strate nationale et régionale. L'année a été marquée par des revenus exceptionnels provenant de la contribution du budget lotissement à hauteur de 405 k€, ce qui a permis la réalisation de produits de fonctionnement dans la moyenne par habitant, alors que les contributions directes et la dotation globale de fonctionnement demeurent respectivement inférieures à 13 et 12% aux moyennes nationales.

Si le montant TFB perçu par habitant est dans la moyenne grâce au développement industriel, celui de la TH est bien en deçà de 27%.

Les charges de fonctionnement inférieures de 14,9% à la moyenne, reflètent bien la maîtrise soutenue des charges de gestion sur l'ensemble des postes avec des moyens humains mesurés. En conséquence grâce à ces ressources exceptionnelles le résultat comptable se démarque et représente plus du double national et +42% de la région. Pour ces raisons la CAF brute et la CAF nette du remboursement de la dette sont hors normes, confirmant ainsi la tendance enregistrée de l'exercice 2015.

III. Point sur notre endettement

- Projection de la dette Budget Principal. Tableau des encours, amortissements et annuités.



	au 01/01/2017	Fixe	€ 6 mois	Cape	livret A	0,00%
En cours	1 135 557		93 679	234 414	60 414	5 571
% type taux	74,24%		6,12%	15,32%	3,95%	0,36%
Intérêts	47 723		40,22	4 266	936	
Tx moyens	4,20%		0,0429%	1,82%	1,55%	0,00%

L'encours au 31/12/2016 est de **1 529 634 €**, avec un taux moyen de 3,46%, l'annuité 2017 de 337 472€ tient compte de l'amortissement sur 6 mois du financement de 800k€ qui sera réalisé en juin 2017.

Le risque de Taux est faible (6,12 % de l'encours) :

- 93,68 K€ en taux révisable (*Euribor 6mois + 0,23*) avec un taux 2017 particulièrement attractif de 0,0429%.
- 234,41 K€ en taux révisable « capé 1 » (*adossé sur l'Euribor 12M*) ; Taux plafond 4,48%, Taux actuel 1,55%.
- 60,41 K€ indexés sur le livret A (*taux 2017:1,55%*)
- 5,6 K€ à taux zéro (*Prêt CAF*)
- 1 135,56 K€ (*74% de la dette*) en taux fixe (*taux moyen 4,20%*)

Pour mémoire, l'engagement de 800 K€ non encore réalisé (*taux fixe 1,40% sur 15 ans*) pris en juin 2015 avec une période d'anticipation de 2 ans sera réalisé début juin 2017

Fin 2016, notre capacité de désendettement (*encours de la dette 1 529 K€/1 069 K€ d'épargne brute*) est de 1,43 années voire 1,93 années (*hors revenus exceptionnels 275 K€*)
 Nous enregistrons depuis 2013 une dette/habitant inférieure à celle de notre strate de population. Si nous comparons notre dette/habitant (448€) à l'endettement moyen/habitant (788€), nous pouvons présumer d'une capacité nouvelle d'endettement de 1 400 k€ dont 800 k€ déjà engagés.

IV. Point sur notre fiscalité

Références fiscales locales :

Communes	Population (base INSEE 2015)	TH			TFB			TFNB		
		2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015
CHANGE	5 822	11,95	11,95	11,95	18,40	18,40	18,40	32,00	32,00	32,00
* LOUVERNE	4 080	13,67	13,67	13,94	19,57	19,57	20,16	37,32	37,32	37,69
l'HUISSERIE	4 267	14,08	14,08	14,08	24,14	24,14	24,14	37,22	37,22	37,22
St-BERTHEVIN	7 542	15,00	15,00	15,00	22,80	22,80	22,80	38,98	38,98	38,98
BONCHAMP	6 029	16,03	16,03	16,03	21,97	21,97	21,97	39,47	39,47	39,47
LAVAL	54 055	22,18	22,18	19,96	28,79	28,79	25,91	39,96	39,96	35,96
* évolution 2016				2%			3%			1%

(Sources comptes des communes)	Population (base INSEE 2015)	TH € Perçus/habitant			TFB €/habitant			TFNB €/habitant		
		2014	2015	strate	2014	2015	strate	2014	2015	strate
CHANGE	5 790	147	156	197	251	262	255	18	17	8
BONCHAMP	6 007	155	164	197	194	202	255	14	14	8
LAVAL	53 871	253	235	260	319	295	324	2	2	3
l'HUISSERIE	4 307	173	178	193	166	170	226	9	10	12
LOUVERNE	4 089	135	140	192	214	223	226	16	16	12
St-BERTHEVIN	7 585	173	180	197	281	288	255	10	10	8

Même avec une revalorisation de nos taux en 2016, notre commune se situe en second rang en taux TH et TFB avec des taux inférieurs aux communes voisines à population plus importante (*excepté CHANGE*). Notre faiblesse constatée de valeurs locatives se traduit par des ressources TH/habitants < 27% à celles de notre strate alors que celles issues de TFB s'y approchent.

BUDGET PRIMITIF 2017							
Evolution prévisionnelle de la matière imposable de 2016 à 2017							
(avant notification des bases et avec majoration différenciée des taux)							
Nature de la Taxe	Bases 2016 imposées (1)	Variations nominales (Evolution des bases) (2)	Variations physiques (3)	2017 (1) + (2) + (3)	produit correspondant à taux constants	Variation du produit de 2016 à 2017 (part communale)	Part de chaque taxe
TAXE D'HABITATION	4 174 420	16 698	51 732	4 242 850 1,64%	591 453 13,94%	9 539	34,93
TAXE FONCIERE (*) SUR LE BATI	4 801 592	19 206	25 866	4 846 664 0,94%	1 037 088 20,16%	69 087	61,24
TAXE FONCIERE SUR LE NON BATI	171 326	685	0	172 011 0,40%	64 831 37,69%	258	3,83
CUMULS	9 147 338	36 589	77 598	9 261 525	1 693 372	78 884 5,34%	
modifié le 07/02/2017	(1)	évolution nominale	évolution physique	TAUX 2016			
	(2)	0,40%					
	(3)	TH :	1,24%	13,94%			
	(3)	FB :	0,54%	20,16%			
	(3)	FNB :	0,00%	37,69%			

Revalorisation des valeurs locatives de 0,4% et variations physiques TH de 1,24% correspondant à 18 nouvelles constructions et TFB avec extensions industrielles.

V. La baisse des dotations et solidarité horizontale

Notre participation à l'effort de désendettement national s'est traduite par une première baisse de **25k€** de la DGF en 2014, une seconde cumulée de **85 k€** en 2015 et un nouvel effort de **170 k€** demandé en 2016 avec une prévision de **-212 k€** en 2017 (*cette baisse de 206k€ constituera une perte pour chacune des années suivantes*). Globalement, de 2014 à 2017, notre commune aura subi une baisse cumulée de **492k€** des allocations perçues au titre de la dotation globale de fonctionnement.

Si ces dernières années le développement de la Zone Autoroutière, avec l'arrivée d'investisseurs significatifs, a permis de recevoir de nouvelles ressources fiscales (*Taxe Foncière sur le bâti*), la maîtrise soutenue de nos charges de fonctionnement et les contributions exceptionnelles du budget lotissement ont permis de maintenir un autofinancement apparent certain.

L'absorption des 492 k€ cumulés de la contribution de notre commune au redressement des finances publiques de 2014 à 2017 et l'augmentation prévisionnelle de nos charges de fonctionnement correspondant au développement de nos services, ont nécessité des ressources complémentaires dès 2016 en utilisant le levier de la fiscalité *rendu possible au regard de notre positionnement par rapport aux autres communes de l'agglomération* et l'instauration de la TLPE en 2017.

Considérant les limites des efforts effectués sur les frais de gestion et la nécessité de conserver une épargne brute suffisante pour continuer à moderniser notre ville, nous devons être attentifs sur l'évolution de nos charges d'exploitation.

VI. Synthèse 2014/2016 et projection 2017

DEPENSES & RECETTES COURANTES						
Libellé	Réalisations 2014	Réalisations 2015	Prévisions BP 2016	Total Prévisions BP 2016	Réalisations 2016	Prévisions 2017
A) RECETTES						
Remboursement charges personnel	104 989	97 431	50 000	50 000	67 247	60 000
Produit des services et ventes (hors produits exceptionnels)	441 950	467 956	440 000	451 500	476 912	450 600
Contribution directes Louvermé	1 506 978	1 549 243	1 613 000	1 624 313	1 614 583	1 693 000
Autres contributions	534 713	544 657	549 000	543 102	532 193	502 000
Dotations et subventions	1 008 299	939 896	865 000	836 276	870 879	801 590
Revenus des immeubles	120 127	122 060	110 000	112 000	119 008	115 000
Produits exceptionnels et financiers	13 994	12 991	1 000	43 141	44 521	5 000
TOTAL RECETTES	3 731 050	3 734 234	3 628 000	3 660 332	3 725 343	3 627 190
B) DEPENSES						
Achat	443 708	409 958	450 000	480 000	455 567	480 100
Services extérieurs	287 715	223 437	270 000	234 500	179 520	217 410
Autres services extérieurs	113 598	114 654	115 000	116 300	100 517	121 050
Impôts et taxes	10 793	11 570	13 000	13 000	18 513	18 000
Charges du personnel	1 668 812	1 686 806	1 780 000	1 802 000	1 787 228	1 807 400
Remboursement taxe Jeunes Agriculteurs	58	59	100	6 996	6 956	9 100
Autres charges de gestion courante	297 016	318 161	330 000	339 210	318 602	333 150
Charges exception et provisions (67 & 68)	12 027	8 001	8 000	3 700	2 587	1 000
SOUS TOTAL	2 833 727	2 772 646	2 966 100	2 995 706	2 869 490	2 987 210
Intérêts	77 084	73 518	60 711	62 711	62 711	57 831
Capital de la dette (1641)	275 353	289 830	301 640	301 640	301 640	279 058
TOTAL DEPENSES	3 186 164	3 135 994	3 328 451	3 360 057	3 233 841	3 324 099
Autofinancement net des investissements (recettes moins dépenses) (I)	544 886	598 240	299 549	300 275	491 502	303 091
C) RECETTES EXCEPTIONNELLES						
Lotissement	370 147	405 000	225 000	275 000	275 000	150 000
Travaux en régie	99 888		50 000	0		40 000
Dépenses imprévues			50 000	15 202		40 000
TOTAL RECETTES EXCEPTIONNELLES (II)	470 035	405 000	225 000	259 798	275 000	150 000
Autofinancement apparent (I) + (II)	1 014 921	1 003 240	524 549	560 073	766 502	453 091

Les prévisions de Recettes d'exploitation de 3 627k€ sont plus modestes que celles réalisées en 2016 (-2,6%) et identiques à celles prévues au BP 2016 ; elles prennent en considération, pour les ressources fiscales, la revalorisation des bases de 0,4 %, et une évolution physique de TH et de la TFB, ainsi par mesure prudentielle, il n'est attendu qu'une très légère progression des recettes liées aux services rendus à la population.

Les prévisions de dépenses d'exploitation de 3 045k€ sont sensiblement identiques aux prévisions BP 2016 avec poursuite de la maîtrise des charges tout en maintenant notre accompagnement financier des associations (subventions).

Les transferts de compétences de la loi NOTRe se sont traduits à plein, en 2016 la compétence PLUi et la mise en réseau des médiathèques. En 2017, ces transferts se complètent par la prise de la compétence assainissement et eau potable par Laval agglomération (au 1^{er} janvier 2017) et par la prise de compétence « artistique » (en septembre 2017) qui concerne l'école de musique de Louverné. En ce qui concerne les mutualisations, l'instruction du droit des sols a été mutualisée avec l'ensemble des Communes de l'agglomération.

Il est à noter que tout transfert donne lieu à compensation financière. Ainsi l'attribution de compensation allouée à Louverné par Laval agglomération sera diminuée des charges correspondantes estimées par la CLECT (Commission locale en charge de l'évaluation des charges transférées).

Ces compétences transférées sont censées avoir un effet sur la charge des services.

Notre adhésion à des groupements de commandes et la mutualisation de certains services contribuent par ailleurs à conforter cette maîtrise des charges. Les dépenses de personnel sont maintenues au niveau de réalisation 2016 du fait de la valorisation de +0,6 en février, d'un emploi supplémentaire Espaces Verts et de charges supplémentaires compensant ainsi le surcôt de doublon de quatre mois en 2016 pour le départ en retraite du poste de D.G.S.

Les frais financiers sont maîtrisés en raison de la diminution de l'endettement et des taux avantageux, le prêt de 800k€ engagé en 2015 sera réalisé en juin, il générera seulement des charges sur second semestre de l'exercice. L'amortissement du capital est légèrement inférieur à celui de 2016 (-23K€).

L'Autofinancement net prévisionnel des investissements s'établit à 303K€, sensiblement identique à celui prévu au BP 2016

Les **recettes exceptionnelles** de 150k€ (provenant du budget lotissement) permettent de dégager un autofinancement total apparent de 453k€ plus modeste qu'au BP 2016 qui faisait état de recettes exceptionnelles de 275K€.

VII - Projets 2017

Le projet 2017 fait apparaître un Autofinancement prévisionnel apparent de 506k€ repris dans le tableau Investissement ci-dessous.

2017		
I - Dépenses d'investissements	Nouveaux	A reprendre
Zone verte-réserve	2 000	5 439
Parc "la motte" achat, aménagement parc	50 000	
Divers voiries, trottoirs, sécurité, signalétique, rond point...	83 000	85 115
Provisions pour travaux centre bourg	600 000	
Rénovation Centre bourg, acquisitions, démolition, ...	378 000	564 415
Subvention d'équipement Méduane Habitat		100 000
Aires de quartier, chemin piéton, passerelle, four à chaux, cimetière,	131 776	7 564
Atelier divers, matériels, école numérique	190 300	28 568
Divers Bâtiments (sécurisation, WIFI, parafoudre, presbytère..)	69 780	4 463
Subvention d'équipement personnes privées	10 000	
Groupe scolaire requalification + requalification énergétique	109 000	285 298
Mobilier mairie + divers	4 900	48 638
Salle BOROTRA + tennis extérieurs + Huisseries et sanitaires (PDC)	165 700	
Imprévus et Divers	44 716	1 770
Remboursement de la dette	279 058	
CUMULS I	2 118 230	
Dépenses engagées à reprendre	1 131 270	1 131 270
TOTAL	3 249 500	
II - Recettes d'investissements	Nouveaux	A reprendre
Affectation Résultats 2016 +/-report (935 123 - 676 655)	258 468	
Amortissements	226 000	
FCTVA	260 000	
TLE et TA (après reversement 60K€-17,18K€ à AGGLO)	42 820	
Cessions+ Divers <i>(Gravus 187 282€)</i>	300	188 527
Zone verte (FEDER), <i>(CRBV 23k€+CTU 33k€)</i>	225 000	57 643
Aires de quartier (SNCF RESEAUX)	39 000	
Groupe scolaire	59 000	
Fonds de concours Agglo et subv	30 000	
DETR (150k€) Bourg, (138k€)Ecole, (175k€)Mairie, (48K€)Ecole,(45K€)Divers.	288 000	268 593
<i>Emprunt engagé en juin 2015, réalisé en juin 2017</i>	0	800 000
Autofinancement prévisionnel 2017	506 149	
CUMULS II	1 934 737	
Recettes engagées à reprendre	1 314 763	1 314 763
TOTAL	3 249 500	

L'affectation des résultats significatifs 2016, l'autofinancement apparent prévisionnel prudent 2017, le FCTVA et les subventions permettent de financer notre programme d'investissement de l'exercice sans recourir à l'endettement. Une provision significative de 600k€ est instituée en prévision de futurs travaux centre bourg à échéance 2019 évalués à 3500k€ TTC (hors assainissement et AEP) dont une partie pourrait se financer par recours à endettement de 2 000k€. Avec ce niveau d'emprunt nouveau, la dette par habitant à l'horizon 2020 serait de l'ordre de 700 € par habitant et donc inférieure de 10 % à la moyenne de la strate.

Ce programme retient la réhabilitation de l'école maternelle dans la continuité de l'école primaire réalisée les deux dernières années, les besoins en matériels divers, l'aménagement du parc « la Motte », la réhabilitation des courts extérieurs de tennis, la poursuite de l'acquisition de propriétés pour la rénovation du centre bourg, la poursuite des réfections de trottoirs et aménagements de quartiers.

Nous équilibrons notre budget général grâce à un report de résultat 2016 et un autofinancement prudentiel.

ENJEUX POUR LA COMMUNE

- ✚ Maintenir la maîtrise de nos frais de fonctionnement, même dans le contexte du développement de nos services pour conserver une capacité d'autofinancement sécurisée.
- ✚ Poursuivre notre programme d'investissements pour répondre aux besoins exprimés et à l'évolution démographique de la commune
- ✚ Poursuivre l'aménagement du centre bourg en demeurant attentifs aux opportunités immobilières et rechercher des opérateurs pour densifier cet espace dans une programmation maîtrisée.
- ✚ Rechercher des ressources extérieures sans perdre de vue que les contributions de Laval agglomération et les dotations de l'état continueront à avoir une tendance baissière.
- ✚ Poursuivre la recherche dynamique de recettes foncières industrielles supplémentaires en favorisant les extensions, le développement des entreprises en place et les créations d'activités nouvelles.
- ✚ Préserver notre capacité d'autofinancement.
- ✚ Corriger notre faiblesse d'effort fiscal qui s'avère pénalisante dans le calcul de nos dotations, phénomène qui risque de s'amplifier, y compris en terme de subventions d'équipement.

Nos leviers

- 1 Agir sur les Taux d'impositions, rechercher et analyser d'autres ressources fiscales
- 2 Favoriser le développement industriel source de TFB
- 3 Maîtriser les coûts de fonctionnement
- 4 Planifier nos investissements
- 5 Poursuivre un développement maîtrisé et régulier de nos zones d'habitat

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE de toutes les informations et projections qui ont été portées à sa connaissance dans le cadre de ce débat d'orientation budgétaire.

N° 17-01-12 AFFICHÉE LE 07-03-2017

VISÉE LE 07-03-2017

OBJET : BÂTIMENTS COMMUNAUX – prise en charge d'une fuite d'eau sur un bâtiment communal par réduction exceptionnelle du loyer

Exposé d'Alain BOISBOUVIER

Par lettre du 05 janvier 2017 Madame BREHIN et Monsieur PLATIER, qui occupent à titre précaire le logement communal sis 43 rue National, ont mis en avant une surconsommation d'eau potable liée à une fuite après compteur.

Cette fuite a été réparée la Commune, propriétaire du bien.

La somme correspondant à cette surconsommation est d'environ 46,50 €.

Il est proposé au Conseil d'octroyer une réduction exceptionnelle de la somme correspondante sur le prochain loyer des locataires.

Ceci exposé,

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE

D'octroyer une remise exceptionnelle de 46,50 € sur le prochain loyer des consorts BREHIN-PLATIER, locataires de la Commune.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

N° 17-01-13 AFFICHÉE LE 07-03-2017

VISÉE LE 07-03-2017

OBJET : URBANISME – Dénomination des voies du lotissement de « La Charterie »

EXPOSÉ de Dominique ANGOT

Il est proposé au Conseil de procéder à la dénomination officielle des voies du lotissement de « La Charterie » selon les indications portées dans le tableau ci-après :

- Lotissement « La Charterie »

N° voie	Point d'origine	Dénomination
Voie N°1	Rue des Ajoncs (Est)	Rue des Valérianes
Voie N°2	Rue des Valérianes (Sud 1)	Impasse des Rossolis
Voie N°3	Rue des Valérianes (Nord 1)	Impasse des Salicaires
Voie N°4	Rue des Valérianes (Nord 2)	Impasse des Prêles
Voie N°5	Rue des Valérianes (Nord 3)	Impasse des Cardamines
Voie N°6	Rue des Valérianes (Sud 2)	Impasse des Renoncules
Voie N°7	Rue des Valérianes (Nord 4)	Impasse des Morelles
Voie N°8	Rue des Valérianes (Est)	Impasse des Epilobes
Voie N°9	Rue des Valérianes (Sud 3)	Rue des Valérianes

Ceci exposé,

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE

De retenir la proposition de dénomination des voies du lotissement de « La Charterie » ci-avant présentée.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

N° 17-01-14 AFFICHÉE LE 07-03-2017

VISÉE LE 07-03-2017

OBJET : CULTURE – MEDIATHEQUE – Modification du règlement intérieur

Exposé de Nelly COURCELLE

Par délibération N°16-10-89 en date du 20 décembre 2016, le Conseil municipal a approuvé le règlement intérieur de la Médiathèque dans le cadre de la mise en réseau des médiathèques du ressort de Laval agglomération.

Par lettre du 15 février 2017, le service préfectoral du contrôle de légalité a soulevé que l'article 18 notre règlement intérieur précisant que « l'accès des animaux est interdit dans la bibliothèque » est illégal en ce que les chiens des personnes aveugles ou les chiens d'assistance ont un accès garanti dans les lieux publics.

L'article 18 du règlement intérieur doit être amendé en ce sens.

Ceci exposé,

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

VU la délibération du Conseil municipal N°16-10-89 datant du 20 décembre 2016 relative à l'adoption du règlement intérieur de la Médiathèque ;

VU la lettre datée du 15 février 2017 du service préfectoral en charge du contrôle de légalité ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE

D'amender l'article 18 du règlement intérieur de la médiathèque de Louverné comme suit :

Art. 18 Les lecteurs sont tenus de respecter le calme à l'intérieur des locaux. Il est interdit de fumer, de manger et boire dans les locaux de la bibliothèque, sauf animation expressément organisée par la bibliothèque. L'accès des animaux est interdit dans la bibliothèque, à l'exception des chiens guides d'aveugles et des chiens d'assistance, ainsi qu'en disposent les articles 53 et 54 de la loi N°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

N° 17-01-15 AFFICHÉE LE 07-03-2017

VISÉE LE 07-03-2017

OBJET : AMÉNAGEMENTS URBAINS – DOMAINE PRIVÉ – URBANISME – FINANCES – Rénovation urbaine du centre-ville – Acquisition de deux immeubles rue Nationale

Exposé d'Alain BOISBOUVIER

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine du centre-ville de Louverné, la Commune constitue depuis plusieurs années des réserves foncières sur l'ensemble du périmètre d'études.

Après l'acquisition des immeubles des 1, 2, 3, 4, 5 place Saint-Martin et 18, 18bis, 20, 24, 26, 28 rue Nationale, les négociations suivantes ont été menées :

- auprès de Madame COULON pour un immeuble d'habitation situé au 30 rue Nationale pour un prix de **120 000 €** net vendeur.
- Auprès du Crédit Mutuel pour un immeuble de bureau situé au 30 bis rue Nationale, pour **56 000 €** net vendeur.

Ceci exposé,

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

VU les avis des Domaines N°2016-140V0290 et N°2016-140V0444 ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour Louverné de pouvoir mener à terme la rénovation urbaine de son centre-ville et de lui conférer une nouvelle identité.

CONSIDÉRANT que l'accord de principe négocié avec Madame COULON est légèrement supérieur à la marge de négociation ouverte par l'avis des domaines.

CONSIDÉRANT que l'accord de principe négocié avec le Crédit mutuel s'inscrit dans la marge de négociation ouverte par l'avis des domaines.

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE

D'accepter l'acquisition par la Commune de Louverné des ensembles immobiliers aux conditions suivantes :

30 rue Nationale

<u>Désignation cadastrale :</u>	Parcelle AC n° 73 pour 157 m ² et AC n°74 pour 40 m ²
<u>Nature du bien :</u>	Immeuble à usage d'habitation édifié en 1870 ; jardin clos de mur à l'arrière
<u>Prix :</u>	120 000,00 € net pour le vendeur
<u>Conditions particulières :</u>	frais (<i>délimitation éventuelle, notaire, etc.</i>) à la charge de la commune, diagnostics immobiliers à la charge des vendeurs

30bis rue Nationale

<u>Désignation cadastrale :</u>	Parcelle AC n° 75 pour 133 m ²
<u>Nature du bien :</u>	Immeuble anciennement à usage bancaire
<u>Prix :</u>	56 000,00 € net pour le vendeur
<u>Conditions particulières :</u>	frais (<i>délimitation éventuelle, notaire, etc.</i>) à la charge de la commune, diagnostics immobiliers à la charge des vendeurs

D'autoriser le Maire à signer tout document à cet effet et notamment le compromis et l'acte d'achat correspondants qui seront reçus par l'étude de M° RIOU-VETILLARD-TOMBECK, notaires associés à LAVAL.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

N° 17-01-16 AFFICHÉE LE 07-03-2017

VISÉE LE 07-03-2017

OBJET : AMÉNAGEMENTS URBAINS – DOMAINE PRIVÉ – URBANISME – FINANCES – Rénovation urbaine du centre-ville – Indemnités d'éviction

Exposé d'Alain BOISBOUVIER

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine du centre-ville de Louverné, la Commune constitue depuis plusieurs années des réserves foncières sur l'ensemble du périmètre d'études.

Les propriétés communales situées dans ce périmètre, sont louées ou mises à disposition à titre précaire.

Au vu de l'imminence et de l'intérêt public du projet de rénovation urbaine du centre-ville de Louverné, il semble opportun d'être en capacité de répondre rapidement aux problématiques posées, notamment dans le cadre des ruptures de baux des biens communaux, en confiant au Maire la

possibilité de négocier et de fixer les indemnités d'éviction, hormis dans les cas de figure où la Collectivité propose une solution de relogement dans des biens lui appartenant.

Ceci exposé,

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour Louverné de pouvoir mener à terme la rénovation urbaine de son centre-ville et de lui conférer une nouvelle identité.

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE

D'autoriser le Maire à négocier, fixer et signer toutes pièces afférentes aux indemnités d'éviction des locataires des biens communaux situés dans le périmètre du projet de rénovation urbaine du centre-ville, hormis les cas de figure où la Commune relogé dans des biens lui appartenant.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

La séance est levée à 22h45

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES DITS JOUR MOIS ET AN.

Bon pour accord
Le secrétaire de séance
Guy TOQUET

Ont été examinées en séance le 28 février 2017 les délibérations suivantes :

17-02-07	Finances communales – Tarifs – Mise à jour des tarifs de salles communales
17-02-08	Finances communales – Tarifs – Instauration d'un tarif pour la pose ou le retrait de la cloison phonique de l'Espace Renoir
17-02-09	Finances communales – Vote des subventions 2017
17-02-10	Finances communales – Présentation sommaire des résultats de l'exercice 2016
17-02-11	Finances communales – Débat d'orientation budgétaire 2017
17-02-12	Bâtiments communaux – Prise en charge d'une fuite d'eau sur un bâtiment communal par réduction exceptionnelle du loyer
17-02-13	Urbanisme – Dénomination des voies du lotissement de "La Charterie"
17-02-14	Culture – Médiathèque – Modification du règlement intérieur
17-02-15	Aménagements urbains – Domaine privé – Urbanisme – Finances – Rénovation urbaine du centre-ville – Acquisition de deux immeubles rue Nationale
17-02-16	Aménagements urbains – Domaine privé – Urbanisme – Finances – Rénovation urbaine du centre-ville – Indemnités d'éviction

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2017

FEUILLE D'ÉMARGEMENT DES MEMBRES PRÉSENTS

Alain BOISBOUVIER		Sylvie VIELLE	Excusée – Donne pouvoir à Dominique ANGOT
Eric COUANON		Christiane CHARTIER	
Dominique ANGOT		Nelly COURCELLE	
Guy TOQUET		Céline BOUSSARD	
Gilbert HOUDAYER		Françoise RIOULT	
Marie-Françoise LEFEUVRE		Marie-Christine DULUC	Excusée
Jean-Louis DÉSSERT	Excusé – Donne pouvoir à Eric COUANON	Brice THOMMERET	
Hervé FLEURY		Didier PÉRICHET	
Isabelle VIELLE		Béatrice BOUVET	Excusée
Patrick PAVARD	Excusé	Josiane MAULAVÉ	
Fabienne RAFFIER	Absente	François HEURTEBIZE	
Sandra GARNIER		Karine TITREN	
Emmanuel BROCHARD		Stéphane THOMAS	
Guillaume LEROY			